

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 09</p> <p><u>Votants</u> : 11</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 06/12/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 06/12/2024</p>	<p>Séance du 16 Décembre 2024 L'an deux mille Vingt Quatre Le Seize Décembre à 17 heures 00</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée, avait donné procuration à RICARD Martine, DELMAS Christine, excusée, avait donné procuration à TIERS Jérôme</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette</p>

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 29 Octobre 2024
- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Délégation au Maire – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2024
- Délibération confirmant l'abandon de la source de la Devèze
- DM n°01 Budget principal
- DM n°02 Budget eau assainissement
- Mise à jour du tableau des emplois – Création de poste
- Instauration des heures complémentaires et supplémentaires
- Délibération relative à l'organisation du temps de travail
- Mise à disposition de toitures pour l'installation de photovoltaïques
- Annulation de la délibération n°03 prise lors du conseil du 29 Octobre 2024 – Mise en place de la facture indépendante des services d'assainissement
- Divers (divers devis)

Vote du Procès-verbal du 29 Octobre 2024

Voté à l'unanimité

Décision du Maire n°01

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision prise en vertu de la délégation donnée par celui-ci lors de la délibération N°16 du 23 Mai 2020. Dans cette décision, Monsieur le Maire charge Maître BRAS, avocate à Montpellier, d'assister et de représenter la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de TOULOUSE.

Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, vont faire l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024. Les redevances pour pollution et/ou modernisation de collecte seront donc supprimées.

Une nouvelle redevance pour performance des systèmes d'assainissements est créée. Elle s'établit à 0.105 €/m³ HT.

Voté à l'unanimité

Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, vont faire l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024. Les redevances pour pollution et/ou modernisation de collecte seront donc supprimées.

2 nouvelles redevances sont créées :

- Une redevance consommation d'eau potable. Elle s'établit à 0.32 €/m³ HT.
- Une redevance pour performance des réseaux de distributions d'eau potable. Elle s'établit à 0.07 €/m³ HT.

Voté à l'unanimité

Délégation au Maire – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2024

En application de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales précise le maximum de délégations que l'on peut accorder à un maire soit 30 au total.

Délégations consenties à l'unanimité dans le cadre de l'article précité.

Voté à l'unanimité

Abandon de la source de la Devèze

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la source de la Devèze alimentait le village de Saint-Victor. Depuis plusieurs années, le village de Saint-Victor est raccordé à la source de la Valade.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque source déclarée est soumise au contrôle sanitaire obligatoire en application de l'article L1321-4 du code de la santé publique.

N'ayant plus l'utilité d'utiliser la source de la Devèze, Monsieur le Maire propose d'abandonner cette source et par conséquent de la déconnecter des réseaux.

Voté à l'unanimité

DM n°01 Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°01 au budget principal comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		2 000.00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		8 000.00 €
D 6470 : Autres charges sociales		3 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		13 000.00 €
D 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers		10 000.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	10 000.00 €
D 65568 : Autres contributions	5 000.00 €	
D 6558 : Autres contributions obligatoires	2 000.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 000.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 000.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	5 000.00 €	
R 1323 : Subv. non transf. Départements		63 753.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		63 753.00 €

Voté à l'unanimité

DM n°02 Budget eau assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°02 au budget eau assainissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitat°		61 109.56 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		61 109.56 €

Voté à l'unanimité

Mise à jour du tableau des emplois – Création de poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu l'embauche en intégration directe d'un agent sur la Commune une mise à jour du tableau des emplois est nécessaire.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- De créer, à compter de ce jour, un emploi permanent à temps non complet (28 heures/semaine) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Voté à l'unanimité

Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant.
- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public
- De compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- De fixer la liste des emplois comme suit :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Rédacteurs territoriaux	- Secrétaire de mairie
Adjoint technique, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	- Agent polyvalent

Voté à l'unanimité

Organisation du temps de travail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités peuvent définir librement les modalités d'accomplissement du temps de travail des agents dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

Voté à l'unanimité

DM n°03 Budget eau assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°03 au budget eau assainissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom	2 000.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 000.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 000.00 €

Voté à l'unanimité

Mise à disposition de toitures pour l'installation de photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 15 mai 2023 qui autorisait la mise à disposition de la toiture de l'atelier de Melvieu pour une installation de photovoltaïques.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que l'opérateur choisi pour cette opération a décidé de se retirer.

Après discussion, il est décidé de prendre contact avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour continuer cette opération et étudier les nouvelles propositions.

Voté à l'unanimité

Annulation de la délibération n°03 prise lors du conseil du 29 Octobre 2024 Mise en place de la facture indépendante des services d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à un courrier reçu de la sous-préfecture, la délibération prise le 29 Octobre 2024 pour une mise en place de la facturation indépendante des services d'assainissement doit être retirée car elle ne permet pas d'établir des critères qui permettent d'évaluer l'eau prélevée.

Après discussion, le conseil municipal décide de retirer cette délibération.

Voté à l'unanimité

Adhésion médecine 2025-2027

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Il précise qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que le lave-vaisselle de la salle des fêtes de Melvieu est tombé en panne. Ne pouvant pas être réparé, celui-ci a été remplacé.
- Un devis a été accepté pour la rénovation de 3 portes (mairie et église).
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 24 janvier 2025 à la salle des fêtes de Melvieu

La séance est levée à 18h30.

• Rappel des délibérations prises le Lundi 16 Décembre 2024

2024-12-16 N°01 : Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

2024-12-16 N°02 : Redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

2024-12-16 N°03 : Délégation au Maire – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2024

2024-12-16 N°04 : Abandon de la source de la Devèze

2024-12-16 N°05 : DM n°01 Budget principal

2024-12-16 N°06 : DM n°02 Budget eau assainissement

2024-12-16 N°07 : Mise à jour du tableau des emplois – Création de poste

2024-12-16 N°08 : Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

2024-12-16 N°09 : Organisation du temps de travail

2024-12-16 N°10 : DM n°03 Budget eau assainissement

2024-12-16 N°11 : Adhésion médecine 2025-2027

2024-12-16 N°12 : Annulation de la délibération n°03 prise lors du conseil du 29 Octobre 2024 Mise en place de la facture indépendante des services d'assainissement

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance PAROUTY-GIRARD Yvette	